



MUNICIPALITÉ DE  
Grande-Vallée

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS est par les présentes donné que sera étudiée, lors de la séance du Conseil municipal de la municipalité de Grande-Vallée, qui se tiendra au lieu normal des réunions du conseil, le lundi 10 juin 2024 à 19 h, la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Lucien Richard et madame Nicole Richard pour le lot 5 969 075.

La nature de la dérogation mineure est la suivante :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire avec une superficie supérieure à la superficie maximale exigée par la réglementation.

Cette dérogation mineure aura pour effet :

- De rendre conforme un bâtiment secondaire à être construit dont la superficie serait égale à 100 % du bâtiment principal alors que la réglementation exige une superficie maximale de 75 %.

Au cours de cette séance, le Conseil entendra tout intéressé désirant s'exprimer relativement à cette demande.

Donné à Grande-Vallée, ce 29 mai 2024

Ghislaine Bouthillette  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

JE, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 29<sup>e</sup> jour de mai 2024.

Ghislaine Bouthillette  
Directrice générale et greffière-trésorière